

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2008

---

**ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS**  
(Deuxième lecture) - (n° 819)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 586

présenté par  
Mme Massat  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« , espèce par espèce ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un terme précis, « sans organismes génétiquement modifiés », ne saurait avoir de multiples définitions.